

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 54/2016

OBJET : Autorisation de signature du marché

Gestion des stations de traitement des eaux usées et des postes de refoulement et de relèvement du territoire ; gestion des réseaux d'assainissement collectif et facturation.

L'an deux mille seize et le 07 juin à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 01 juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. PACHER, M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, Mme BARRE Nadine, Mme TENSA Danielle, M. AZEMA René, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, M. GRANGE Régis, M.ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, M. RIVELLA Alain, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, Mme. WATREMETZ Marie-Anne, M. BLANC Jean-Claude.

POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme ARAZILS Marie-Christine à M. MESPLIE Hubert
M. BONCOURRE Thierry à M. BLANC Jean-Claude

ABSENTS EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. CAILLAT Pierre Yves, M. POURRINET Jacques.

ABSENTS NON EXCUSES : M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur BLANC Jean-Claude été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Président rappelle que, par délibération n°135/2016 en date du 21 décembre 2015, il a été autorisé à engager une consultation en la forme négociée en vue de la désignation de prestataire (s) pour les marchés relatifs à la gestion des ouvrages de collecte et de traitement du territoire communautaire, les contrôles et la facturation des abonnés. Les marchés actuels arrivent à échéance le 26 juin 2016.

Le nouveau marché comprend 2 lots :

- Lot 1 : Gestion des STEP et PR : fonctionnement, surveillance et entretien des

installations.

- Lot 2 : Gestion des ouvrages de collecte des eaux usées du territoire ; fonctionnement, surveillance et entretien ; contrôle et autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques ; contrôle des raccordements au réseau public de collecte d'eaux usées ; facturation des abonnés au réseau eaux usées.

Il précise que la durée globale du nouveau marché est de 3 ans.

Il souligne que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie :

- Le 08 février 2016 pour valider les 2 candidatures des entreprises reçues dans les délais ;
- Le 02 mai 2016 pour la présentation de l'analyse des 2 offres reçues dans les délais, avant la séance de négociation ;
- Le 9 mai 2016 pour entendre les 2 candidats et procéder aux négociations avec les 2 candidats ;
- Le 23 mai 2016 pour attribuer les marchés.

Monsieur le Président rappelle les critères de jugement des offres :

- Prix 55%
- Valeur technique 45% :
 - Bonne compréhension du cahier des charges (10)*
 - Moyens affectés à l'exécution de la prestation (15)*
 - Qualité de la méthodologie (20)*

Le nouveau marché prend effet à compter du 27 juin 2016.

Au vu du rapport d'analyse définitive, les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé d'attribuer le marché au profit **de l'entreprise VEOLIA EAU comme suit :**

Lot 1 : Gestion des STEP et PR : fonctionnement, surveillance et entretien des installations.

BASE : 749 607.00€ HT

OPTION Curage Lagune de Mauressac : 24 180.00€ HT réparti comme suit

- Curage : 9 624 €
- Plan d'épandage : 4248.00 €
- Transport et épandage : 10 308.00 €

Les options feront l'objet de la délivrance d'ordre de service distinct.

Lot 2 : Gestion des ouvrages de collecte des eaux usées du territoire ; fonctionnement, surveillance et entretien ; contrôle et autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques ; contrôle des raccordements au réseau public de collecte d'eaux usées ; facturation des abonnés au réseau eaux usées : 131 019.00€ HT.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS